



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

A Saint Avertin le 26 septembre 2019

Objet : Temps de travail des directeurs

Monsieur l'Inspecteur Académique ;

Nous vous sollicitons, Monsieur l'Inspecteur Académique, sur plusieurs situations :

La lecture du « Guide à destination des directeurs et chefs d'établissements relatif à l'installation d'un nouvel AESH » envoyé dans les écoles nous incite à vous alerter sur la charge de travail demandée aux directeurs du département en ce début d'année.

L'école inclusive, une des priorités ministérielles de cette rentrée, insiste sur la nécessité de rencontrer les parents des enfants en situation de handicap qui sont accompagnés, dans des délais assez précis. Cette mesure de bon sens est mise en œuvre depuis longtemps par une très grande majorité de nos collègues. Nous n'y lisons donc qu'un rappel de ce qui se pratique déjà.

Votre courrier renforce les recommandations ministérielles en demandant à ce que ces rencontres soient systématiquement organisées par le directeur de l'école avant les congés d'automne. Cette mesure imposerait une charge de travail supplémentaire très importante aux directeurs en période de rentrée, moment où ils doivent déjà passer de nombreuses heures sur la mise à jour des fiches élèves dans ONDE, sur la préparation des élections de parents d'élèves, sur la mise à jour du PPMS et les exercices afférents..., sans oublier toutes les urgences qui font le quotidien des écoles en début d'année.

De plus, nos collègues directeurs, comme l'ensemble des enseignants du premier degré sont soumis à des heures réglementaires de service qu'ils dépassent déjà très largement dans le cadre de leur mission spécifique.

Nous vous demandons également de revenir sur la non-prise en compte dans les ORS des directeurs :

- notamment des 18h d'animations pédagogiques
- des réunions ECOLE/COLLEGES ainsi que les réunions des directeurs organisées par vos IEN.

Sans prise en compte de ces temps comme des temps de travail, il ne peut s'agir que d'invitations auxquelles nos collègues sont en droit de ne pas y répondre favorablement.

Nous vous rappelons également la nécessité pour les personnels de disposer d'un ordre de mission couvrant leurs déplacements à ces réunions.

La DEPP a évalué à 44h/semaine le temps de travail réel des enseignants et à 45h30 celui des directeurs, il nous semble donc inutile d'en rajouter si ce n'est pas nécessaire. Vous pouvez être assuré que les 48h d'ORS à consacrer au travail en équipe, aux rencontres avec les parents... seront largement effectuées très rapidement !

Le message ministériel porte sur « l'école de la confiance » : nous vous demandons d'envoyer un message de confiance en direction des directeurs/trices du département en prenant en compte leurs préoccupations de charge de travail.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard